

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2009**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le jeudi 10 septembre 2009 à 19:00 heures. La mairesse Francine Asselin-Bélisle et les conseillers, Luc Bélisle, Marcel Dubé, Yves Germain sont présents.

### **Le 27 août 2009 à 11:00 heures**

**11:00 heures** Le directeur général avant l'ouverture des soumissions souligne la présence de Monsieur Hugo St-Amour représentant de Michel Lacroix Construction inc., Alexandre Hudon ingénieur de la firme Génivar, Monsieur Marcel Dubé conseiller responsable au sein du conseil municipal pour le barrage du Lac-Allard et Monsieur Richard Gagnon directeur général de la municipalité de Lac-Saguay.

**11 :05 heures** Monsieur Alexandre Hudon ingénieur de la firme Génivar ouvre les enveloppes des soumissionnaires et constate sommairement la validité des soumissions déposées. Le résultat donne :

- Michel Lacroix Construction inc. 397.683.46\$ taxes incluses
- Coffrage Dominic Morin inc. 109 403.56\$ sans les taxes

Le directeur général en accord avec Alexandre Hudon de la firme Génivar annonce aux soumissionnaires qu'une vérification plus poussée sera faite dans les dossiers afin d'évaluer la validité des soumissions déposées.

### **Le 2 septembre 2009**

Réception d'une lettre de la firme Génivar concernant l'analyse des soumissionnaires il s'avère que ( Coffrage Domininc Morin inc) ne possède pas une licence d'entrepreneur général concernant les ouvrages de génie civil.

Le directeur général dès lors fait des démarches pour s'informer auprès du Ministère des Affaires municipales et enfin auprès de Me Jacques Beaudoin, avocat afin de pouvoir donner suite à cette situation où le dernier soumissionnaire conforme a présenté une soumission de beaucoup supérieure à l'évaluation du projet.

2009-09-01

### **OUVERTURE DES SOUMISSIONS DU 27 AOÛT 2009**

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé, appuyé par le conseiller Luc Bélisle et résolu à l'unanimité de ne pas retenir les deux soumissions déposées le 27 août 2009 à 11 :00 heures pour ces raisons suivantes :

Coffrage Morin inc ne possède pas de licence d'entrepreneur général concernant les ouvrages de génie civil et bien que Michel Lacroix Construction inc était la seule valable le prix soumis excédait de façon considérable l'estimation que la firme Génivar avait fait pour les travaux et de retourner en soumission publique en accordant à Génivar un contrat pour procéder dans les plus brefs délais à un nouvel appel d'offres.

2009-09-02

### **DÉPLACEMENT POTEAU VIRÉE DE LA PRESQU'ÎLE**

Il est proposé par le conseiller Marcell Dubé, appuyé par le conseiller Yves Germain et résolu à l'unanimité de demander à Hydro Québec le déplacement du poteau près de la virée de la Presqu'île.

La séance est levée à : 19 :45 heures.

---

Francine Asselin, Bélisle  
Mairesse

---

Richard Gagnon, dir.-général